

ORDRE DU JOUR

1. Point d'actualité
2. Conventions et partenariats
3. Propositions et projets de délibérations issus des Commissions nationales
4. Patrimoine et dossiers immobiliers

Point d'actualité

Accueil réfugiés Ukrainiens : 3 sites (Serbonnes, Tourves et Port Navalo) sont toujours mobilisés pour une moyenne de 230 places d'hébergement dédiées à l'accueil. La recette totale est de 2 675 637 € depuis 2022. Ce montant sera réinjecté dans le budget patrimoine.

Restauration méridienne : 165 dossiers sont validés (dont 69 en CAA, 11 créations d'entreprise, 45 départs emplois à l'extérieur et 12 salariés qui ne se sont pas du tout manifestés à ce jour).

Nouveaux mandatés dans les commissions pour FO Énergie : Jean Charles BRESSON au groupe de travail handicap et Laurent HUAU à la commission activités de proximité sportives et de loisirs.

Conventions et partenariats

Convention AGORA FM : accord pour la signature d'une convention permettant à la radio associative AGORA FM d'exploiter l'autorisation d'émettre délivrée par l'ARCOM, depuis le bien immobilier dont dispose la CCAS à MENTON, route de l'Annonciata. L'antenne est déjà existante. Aucun accès au reste du site.

FO vote POUR

Convention SDIS 66 : accord pour la signature d'une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Orientales. Cette convention a pour but de permettre l'hébergement du 1er juin au 30 septembre 2024 de Sapeurs-pompiers : 16 saisonniers du Centre de Secours de Canet-en-Roussillon; la colonne de renfort du SDIS 66 (entre 80 et 110 personnes, en fonction des besoins départementaux). Cette convention est consentie aux conditions financières suivantes : prix forfaitaire de 15 euros par personne par nuitée, hors taxe de séjour.

FO vote POUR**Propositions et projets de délibérations issus des Commissions nationales****Commission Activités Culturelles**

Renouvellement convention Sablier 2024 : Dans le cadre du Festival RéciDives il est proposé une convention avec la CCAS pour un montant de 3000 €.

FO vote CONTRE

Renouvellement convention Cherbourg 2024 : Dans le cadre du Festival du livre de jeunesse & de bande dessinée il est proposé une convention pour un montant de 3000 €.

FO vote CONTRE

Renouvellement convention FIGRA 2024 : Dans le cadre du Festival International du Grand Reportage d'Actualité et du Documentaire de Société «les écrans de la réalité» il est proposé une convention avec la CCAS pour un montant de 13500 €.

FO vote CONTRE

Renouvellement convention ARIA 2024 : Dans le cadre de l'Association des Rencontres Internationales Artistiques il est proposé une convention avec la CCAS pour un montant de 5000 €.

FO vote CONTRE

Renouvellement convention FEMA 2024 : Dans le cadre du Festival international du film de La Rochelle FEMA il est proposé une convention avec la CCAS pour un montant de 8000 €.

FO vote CONTRE

Pour toutes ces délibérations, FO Énergie, souhaite que l'ensemble des activités proposées au national soit accessible à l'ensemble des bénéficiaires. L'ouverture à la culture ne doit pas être un frein mais un encouragement à la portée de chacun. Ces projets proposés par le local doivent être portés pleinement par les CMCAS à l'initiative de l'événement afin de mettre en avant la culture en proximité.

Commission Activités Internationales

Validation répartition aides au développement : propose le financement de 17 projets d'Aide au Développement pour l'année 2024, joints en annexe, pour un budget total de 103488 €.

FO vote CONTRE

Renouvellement convention AJPF (l'Association pour le jumelage entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises).

FO vote CONTRE

Renouvellement convention Accueil enfants Sahraoui - GIRONDE : ASSOCIATION DES AMIS DE LA RÉPUBLIQUE ARABE SAHRAOUIE DÉMOCRATIQUE (AARASD) accueil de 6 enfants et 1 accompagnateur.

FO vote CONTRE

Renouvellement convention Accueil enfants Sahraoui - FINISTÈRE MORBIHAN : ASSOCIATION DES AMIS DE LA RÉPUBLIQUE ARABE SAHRAOUIE DÉMOCRATIQUE (AARASD) accueil de 7 enfants et 1 accompagnateur.

FO vote CONTRE

Renouvellement convention LSR : mise à disposition de l'association LSR deux séjours d'une semaine, pour un groupe de 40 personnes maximum, en pension complète, au coût hebdomadaire le plus bas en vigueur, sur l'un de ses villages vacances sur la campagne automne 2024.

FO vote CONTRE

Renouvellement convention VCDM (Village Copain du Monde) CCAS SPF (Secours Populaire Français) - CAEN : organisation d'un «Village Copain du Monde» sur l'ACM de Saint-Laurent-sur-mer, du 19/08/2024 au 28/08/2024, avec des enfants ayants droit de la CCAS, des enfants du SPF local et des enfants des délégations étrangères du SPF et leurs accompagnateurs.

FO vote CONTRE

Renouvellement convention VCDM (Village Copain du Monde) CCAS SPF (Secours Populaire Français) - Occitanie : organisation des séjours «Villages Copains du Monde» sur les ACM de Gèdre, Ceilhes et Ramondens. Les séjours se dérouleront du 4 au 18 août 2024 (session 4), avec des enfants ayants droit de la CCAS, des enfants du SPF local et des enfants des délégations étrangères du SPF et leurs accompagnateurs.

FO vote CONTRE

Pour l'ensemble de ces projets, FO Énergie a voté contre. La plupart des projets ont été rejetés en commission en raison de garanties de sécurité insuffisantes, d'incapacité à assurer un suivi adéquat, et l'absence de garantie quant à la bonne utilisation des fonds ou l'absence d'un quelconque intérêt pour les ayants droit de la CCAS. Certains projets ont également été jugés hors champ de la CCAS ou même en contradiction avec ses règles définies par la CCAS. Pour FO Énergie, il est impératif de garantir l'efficacité et la pertinence des actions entreprises à l'échelle internationale.

Abondement campagne pauvreté-précarité FNEG SPF : avec la Fédération Nationales des Electriciens et Gaziers du Secours Populaire Français (FNEG SPF), la CCAS s'associe à la campagne Pauvreté - Précarité, en abondant chaque don reçu par la FNEG d'une somme égale à 50 %, l'abondement CCAS étant plafonné à 30000 €. Sur la campagne Pauvreté Précarité 2023, les dons s'élèvent à 32225,67 €. Cette somme est ainsi abondée par la CCAS à hauteur de 50 %, soit un montant de 16112,84 € pour l'exercice 2024.

FO vote POUR

Patrimoine et dossiers immobiliers

Nestier : dans l'ACM, Remplacement complet de l'isolation et du faux plafond pour un montant de 15888,32 €.

FO vote POUR

Ponches : L'eau de l'Authie a pénétré à l'intérieur des bâtiments et s'est arrêtée au ras des mobil homes avant de se retirer. Elle affleure encore aujourd'hui au niveau du sol. Outre les bâtiments, les réseaux électriques et la plomberie des mobil homes ont été touchés pour un montant de 50537,45 €.

FO vote POUR

Trébeurden : Les travaux consistent à la réfection complète ou partielle du réseau fonte dans les gaines techniques. La reprise après travaux des faux plafonds, des gaines techniques en placo CF. Les reprises partielles de peintures, plus les fuites des eaux usées pour un montant de 220391,34 €.

FO vote POUR

Nages : Prêt à usage à Arc en Sud sur le site dans l'attente de la signature de l'acte authentique de vente, et afin de permettre à l'association d'organiser des séjours de vacances (ACM) sur le site, un prêt à usage d'une durée d'un an à compter du 1er juin 2024.

FO vote CONTRE

Pour FO Énergie, la finalisation de ce dossier aurait dû être en cours. Le principe ayant été acté, il est maintenant nécessaire d'enclencher les démarches afin d'obtenir des garanties et la signature de l'acquéreur. Le prêt de ce site n'est en aucun cas justifié.

Saint Jorioz : accord pour la cession de l'ensemble immobilier propriété de la SCI VERS LE PORT, soit les parcelles n° 444, section AE et n° 221, section AE, et donne à ce titre mandat au représentant de l'organisme pour porter ce vote au sein de l'instance de la SCI Vers le Port ayant à délibérer sur la vente dudit bien immobilier.

FO vote CONTRE

En l'absence de document annexe au dossier, FO Énergie ne peut se positionner de façon éclairée. Nous avons déjà rappelé dans plusieurs instances le manque de rigueur et de suivi sur le patrimoine de la CCAS. Les questions posées sur ce dossier, en instance nous montrent à nouveau qu'un schéma clair permettrait d'optimiser les sites et les travaux à y effectuer.

Prochain CA

Le 3 juillet 2024